



L'ignorance coute cher, essayez l'éducation!

«Si vous trouvez que l'éducation coute cher, essayer l'ignorance.». Cette citation de Derek Bok, souvent attribuée à différents auteurs et notamment l'ancien président des États-Unis Abraham Lincoln, résonne tout particulièrement ces derniers temps en considérant la situation géopolitique et sociétale dans le monde.

Un peu partout sur la planète, nous assistons à une forte montée des discours haineux, à une multiplication des attaques contre la diversité, contre l'acceptation des différences, contre l'inclusion, contre une éducation ouverte à toutes et tous, une éducation publique.

Dans un courrier adressé tout récemment à ses membres, l'IE invitait les associations membres à une réunion en ligne lors de laquelle les associations américaines insistent sur le fait qu'aux «États-Unis et ailleurs, nous assistons à une alliance d'autoritaires, d'entrepreneurs privatiseurs et profiteurs, de nativistes, de démagogues et de gestionnaires qui tentent de démanteler nos démocraties, nos services publics et notre système international fondé sur les droits».

Démanteler un service public au service de la population, des élèves et des plus faibles au nom de l'efficacité et de l'efficacité, réduire les subventions de celles et ceux qui en ont le plus besoin pour suivre une formation, imposer sa propre vision du monde dans la littérature scolaire ou encore fouler du pied la diversité ne peuvent que mener à l'ignorance, à l'incompréhension et à la non-acceptation des différences.

Le SER, comme l'ensemble des associations affiliées à l'IE, dénoncent toute forme de violence à l'encontre des libertés individuelles et toutes entraves à l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous.

Bien évidemment, les propos ci-dessus font principalement référence à la situation outre-Atlantique, aux États-Unis, mais il ne faut pas oublier que dans nombre de pays, les libertés de pensée, les libertés politiques, le droit à l'éducation, le droit à vivre en paix sont également bafoués sans états d'âme.

Le SER, comme l'ensemble des associations affiliées à l'IE, dénonce toute forme de violence à l'encontre des libertés individuelles et toutes entraves à l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous. À notre échelle, conscient·es de la chance que nous avons de vivre dans une démocratie saine, mais également de la nécessité de veiller à conserver un système éducatif de qualité, nous soutenons et encourageons toutes celles et tous ceux qui luttent contre l'ignorance et l'intolérance.

David Rey, président du SER



Deux langues étrangères dès le degré primaire

La question de l'enseignement des langues à l'école primaire est un serpent de mer qui refait régulièrement surface. Dernièrement, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées dans des cantons alémaniques pour que la CDIP revoie sa stratégie en ce qui concerne l'enseignement des langues et que l'on réévalue le bien-fondé de l'enseignement des langues étrangères au degré primaire.

Ces récents débats cantonaux ont incité des enseignant·es en didactique des langues et en linguistique, ainsi que par des chercheurs et chercheuses de hautes écoles provenant de toute la Suisse, à élaborer une prise de position commune portant au-delà des frontières cantonales et des régions linguistiques. Les signataires de

ce document se disent clairement favorables à ce que le modèle actuel comprenant deux langues étrangères dès le degré primaire soit poursuivi de manière coordonnée à l'échelle suisse, le but étant de continuer à développer l'enseignement des langues étrangères dans les écoles suisses de façon continue et orientée sur le long terme.

Selon eux, la question principale n'est pas de savoir s'il faut ou non enseigner deux langues étrangères dès l'école primaire, mais de déterminer comment les récentes constatations issues de la recherche et de la pratique peuvent être mises à profit pour parfaire le développement de l'enseignement et de l'apprentissage de ces langues étrangères.

(dr)

Revendications de la SSPES

Le 27 mars, la SSPES a adressé un courrier aux membres de la CDIP indiquant leur prise de position quant à la «Compensation des désavantages au gymnase et dans les ECG dans la perspective des enseignant·es.»

Parmi les revendications de l'association du secondaire II, relevons les éléments suivants:

- Une formation en éducation spécialisée pour le secondaire II doit être établie.
- Dans les écoles, une personne est responsable des mesures de compensation des désavantages et de leur application.
- Une personne spécifiquement formée (enseignement spécialisé) pour le niveau concerné est à disposition pour la définition, la coordination et l'accompagnement des mesures.
- La charge de travail supplémentaire engendrée par la préparation et l'enseignement lui-même, les examens et les mises en place de réseaux est rémunérée.
- Si nécessaire, les enseignant·es ont droit à une formation initiale et continue payée.

(dr)

Chiffre du mois: 88

Selon une enquête sur le bien-être psychique réalisée par Pro Juventute, 88% des adolescent·es et des jeunes adultes interrogé·es déclarent se sentir bien psychologiquement.